

## L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL OUVRIRA LE 6 MAI PROCHAIN

Dans la foulée de la COVID-19, et à la suite du report annoncé de la date d'ouverture de son écocentre régional, la MRC du Val-Saint-François avise la population que l'ouverture de l'écocentre régional situé au 666, chemin Keenan à Melbourne, aura lieu le mercredi 6 mai prochain.

Afin de respecter les mesures gouvernementales concernant la COVID-19, plusieurs précautions seront mises en place sur le site. Pendant la durée de ces mesures spéciales, et par soucis de sécurité et d'efficacité, la population est d'ailleurs invitée à disposer de ses matières résiduelles que dans des situations où cela est jugé nécessaire.

Pour sa part, l'écocentre occasionnel de Valcourt ouvrira à la fin mai ou au début du mois de juin. Une communication sera diffusée ultérieurement à cet effet.

Le report de l'ouverture de l'écocentre une semaine plus tard que la date initialement prévue permettra à l'équipe de mettre plusieurs précautions sanitaires en place pour les futurs visiteurs, dont celles-ci :

- Seulement les paiements Interac seront acceptés;
- La section réservée au « réemploi » d'objets ne sera pas disponible pour les premières semaines;
- Un affichage sur la marche à suivre ainsi que des directives claires seront indiquées à l'accueil;
- Un seul véhicule à la fois sera autorisé à entrer sur le site ;
- Quatre stations de désinfectant seront à la disposition des visiteurs ;
- Des cônes de circulation indiqueront la trajectoire à suivre;
- Les visiteurs devront prévoir leur propre équipement lorsque requis (pelles et râtaux).

Pour connaître les matières acceptées, l'horaire et autre information, il suffit de visitez le site web de la MRC au <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/ecocentres/>.

Il est aussi possible de joindre une personne directement à l'écocentre par téléphone au 819 826-6505 poste 21 ou par courriel au [sgmr@val-saint-francois.qc.ca](mailto:sgmr@val-saint-francois.qc.ca).



Municipalité d'Ulverton  
151, route 143  
Ulverton, Québec. J0B 2B0  
Téléphone : 819 826-5049  
[www.municipaliteulverton.com](http://www.municipaliteulverton.com)

## Info-Ulverton

MAI / MAY 2020

Feux à ciel ouvert/ Open fires

Collecte gros rebuts/ Big Garbage day

Tiques / Ticks

Soutien producteurs agricoles/Support Farm Producers

Règlement provincial encadrant les chiens / New provincial Regulation with regard to dogs

Collecte résidus domestiques dangereux (RDD)/Household Hazardous waste day (RDD)

Écocentre régional

## FEUX À CIEL OUVERT : UN PERMIS DE BRÛLAGE EST REQUIS EN TOUTE SAISON

Nous vous rappelons que tout au long de l'année, il vous faut demander un permis pour faire un feu à ciel ouvert. Ce permis, émis par le Service de sécurité incendie est absolument gratuit, mais obligatoire. Il suffit de communiquer avec monsieur Steve St-Laurent au 819 826-2427.

## LE 22 MAI 2020 : COLLECTE DES GROS REBUTS

Pour respecter les mesures de distanciation sociale, il n'y aura que deux personnes à bord des véhicules. Prenez note qu'il est possible que le ramassage des gros rebuts soit échelonné sur deux ou trois jours.

*Tout ce qu'il y a sur des remorques ou « trailer » ne sera pas ramassé.*

*Tout doit être au sol.*

C'est le 22 mai que seront ramassés les gros rebuts. Attention, **on ne peut y mettre n'importe quoi**. Voici ce qui est et n'est pas accepté :

ACCEPTÉS	REFUSÉS
Meubles, matelas et sommiers	Bains, lavabos et douches, portes et fenêtres
Meubles et accessoires de jardin	Matières toxiques (peinture, solvants, etc.)
Tapis et couvre-planchers roulés	Matériaux de construction, rénovation, démolition
Piscines hors terre, filtres et pompes de piscine	Pneus, carcasses et pièces automobiles et de machinerie agricole
Réservoirs vides et non contaminés (max. 250 gallons/ 1 100 litres)	Matériel électronique et informatique
Branches d'arbres de moins de 1 mètre (3 pi.) de long, attachées en paquets de 60 cm (2 pi.) de diamètre (max. 3 paquets)	Tout équipement renfermant un gaz (réfrigérateur, climatiseur, etc.)

## LES TIQUES SONT SORTIES DE LEUR TORPEUR HIVERNALE

Les tiques sont particulièrement actives de mars à novembre, « avec des pics au printemps et en automne ». Bien qu'il n'existe pas de protection absolue contre les maladies transmises par ces petites bêtes, quelques règles simples permettent de réduire considérablement le risque de piquûre.

Le printemps débarque et avec lui son lot de tiques. Pour ne pas se faire piquer, il faut notamment éviter les lisières de forêts et les sous-bois, porter des habits clairs et fermés et appliquer un répulsif.

## MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PRODUCTEURS AGRICOLES

Dans le contexte actuel, La Financière agricole du Québec (FADQ) s'est engagée à démontrer un maximum de flexibilité dans la gestion de ses programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu. Elle annonce donc le déploiement de mesures de soutien supplémentaires pour les producteurs agricoles.

En matière de financement :

- Prêt pouvant atteindre 50 000 \$ afin de soutenir le fonds de roulement.
- Devancement des paiements de subventions à l'investissement

En matière d'assurance et de protection du revenu :

- Agri-stabilité : paiement provisoire passant de 50 % à 75 % des bénéfices du programme

Pour en savoir plus rendez-vous à l'adresse suivante : <https://www.newswire.ca/news-releases/des-mesures-de-soutien-supplementaires-deployees-pour-les-producteurs-agricoles-882100581.html>

## NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL ENCADRANT LES CHIENS EN VIGUEUR DEPUIS LE 3 MARS 2020

Le gouvernement du Québec a adopté le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* le 4 décembre 2019 et ce dernier est entré en vigueur le 3 mars 2020. Ce règlement est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

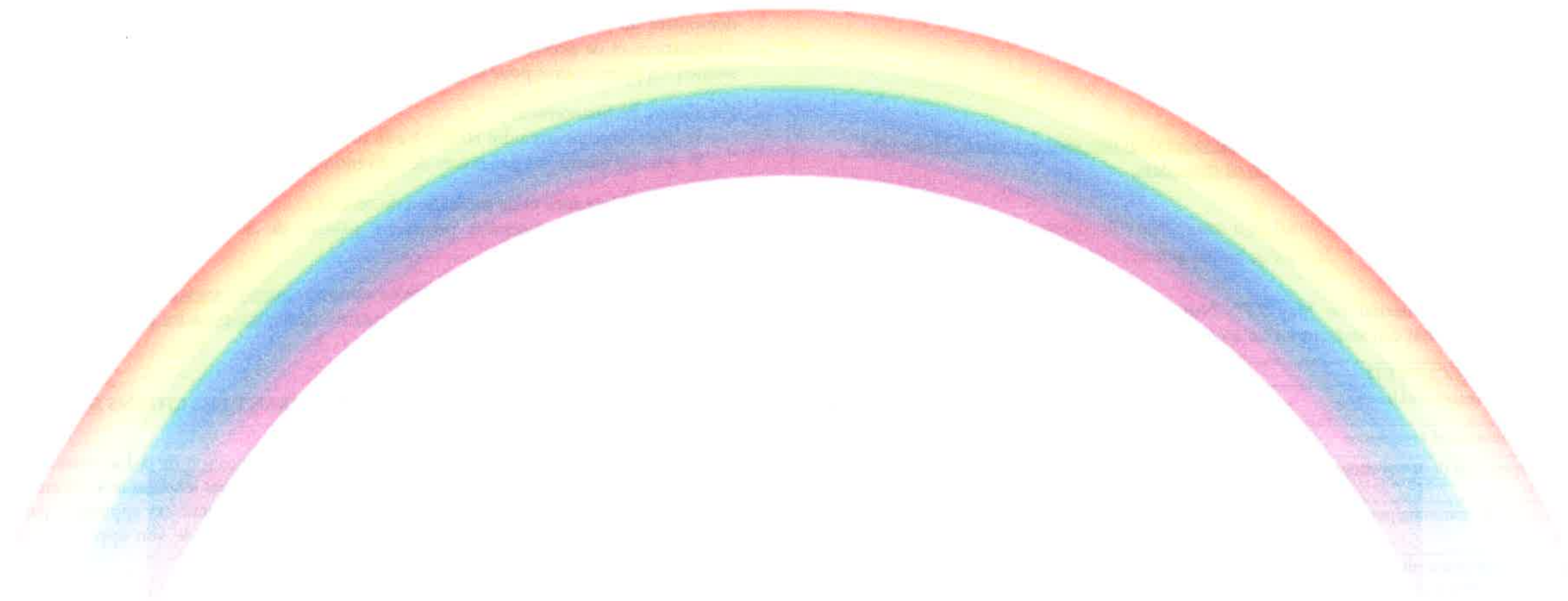
Gazette officielle du Québec – 15 mai 2019

Muni -Express du 9 décembre 2019

## COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

N'oubliez pas que la collecte de Résidus domestiques dangereux (RDD) qui devait avoir lieu à Richmond le 16 mai prochain a été annulée. La nouvelle date vous sera communiquée en temps et lieu.

\*\*\*\*\*



*Ça va bien aller !*

## OPEN FIRES: PERMITS ARE REQUIRED AT ALL SEASONS

May we remind everybody throughout the year, a fire permit is required. This permit, delivered by the *Service de Sécurité Incendie*, is absolutely free, yet mandatory. Call Steve St-Laurent at 819 826-2427.

## MAY 22, 2020 : BIG GARBAGE DAY

To respect the social distancing, there cannot be more than two men in a truck. Please take note, that big garbage may be spread on two or three days.

*The waste material on a trailer won't be collected.  
It shall be on the ground.*

Big garbage will be collected on May 22<sup>nd</sup>. **Not everything will be picked up.** The following list shows what can and cannot be accepted:

ACCEPTED	REFUSED
Furniture, mattresses and bases	Baths, sinks, showers, doors and windows
Garden furniture and accessories	Toxic, hazardous materials (paint, thinner etc.)
Rolled carpets and floor coverings	Construction, renovation or demolition materials
Above-ground swimming pools, filters and pumps	Tires, scrap or parts from cars and farm equipment
Empty and non-contaminated tanks (max. 250 gallons/ 1 100 litres)	Electronic and computer equipment
Less than 1 meter (3 feet) long tree branches in 2 feet diameter bundles; max. 3 bundles	Any equipment containing gas (refrigerator, air conditioner, etc.)

## THE TICKS ARE BACK

The ticks are active, especially between March and November, “with peaks in Spring and Autumn”. Although we cannot have an absolute protection against the diseases transmitted by ticks, some specific rules contribute to reducing the risk of bites.

Spring is coming and ticks come with it. If you don't want to be bitten by ticks, forest edges and undergrowth must be avoided, wear light-coloured clothing, covered up whenever possible and apply repellent.

## ADDITIONAL MEASURES TO SUPPORT FARM PRODUCERS

Given the current context, La Financière agricole du Québec (FADQ) is committed to showing a maximum of flexibility in managing its financing, insurance and income protection programs. Therefore, La FADQ announces the deployment of additional measures to support farm producers.

### Financing

- Loans of up to \$50,000 to support cash flow needs
- Earlier investment grant payments

### Insurance and Income Protection

- Agristability Program : Interim payments increase from 50% to 75% of program benefits with interim payments

For more details, please visit the link below : <https://www.fadq.qc.ca/en/news-room/news/details/additional-measures-to-support-farm-producers/>

## A NEW PROVINCIAL REGULATION WITH REGARD TO DOGS HAS BEEN EFFECTIVE SINCE MARCH 3<sup>rd</sup>, 2020

The Quebec Government adopted on December 4<sup>th</sup>, 2019 the Regulation respecting the application of the *Act to promote the protection of persons by establishing a framework with regard to dogs* and it has been effective since March 3<sup>rd</sup>, 2020. The Regulation is in force all over the Province of Quebec and the local municipalities are responsible for its application on their specific territory.

For more details, please visit the links below :

Gazette officielle du Québec – 15 mai 2019 (available in English)

Muni -Express du 9 décembre 2019 (Not available in English)

## HOUSEHOLD HAZARDOUS WASTE DAY

The household hazardous waste day of May 16, 2020 has been postponed until further notice. Confirmation of the new date will be announced in due course.

\*\*\*\*\*